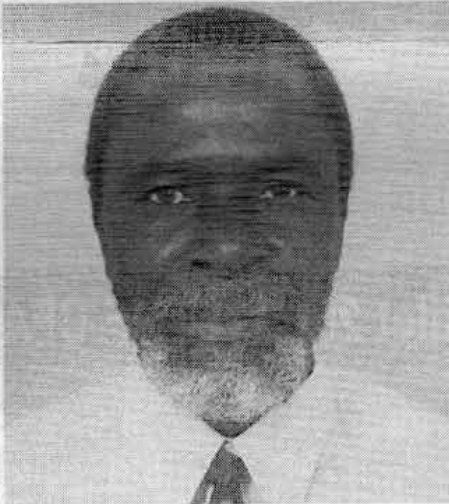


2 Actualité

Qui inquiète encore Yorongar Ngarléjy ?



Le coordonnateur exécutif national du parti Fédération Action pour la République (Far/PF) et député des 301 puits, Yorongar Ngarléjy Le Moïban, a eu, le vendredi 9 juillet dernier à son domicile, la visite de deux hommes en treillis qui se présentent comme des officiers de police judiciaire (OPJ). Ces OPJ sont venus remettre une convocation à M. Yorongar Ngarléjy qui devait se présenter le même jour à la brigade criminelle de la Police judiciaire et Interpol. Cette convocation ne porte aucune signature, et bien plus le cachet est mis sur l'accusé de réception à signer par «le civilement responsable» (voir fac-similé).

Ignorant le document, Yorongar Ngarléjy demande aux OPJ l'objet de la convocation. Est-il convoqué pour une affaire civile? Car, il est couvert par l'immunité parlementaire. Les deux hommes en uniforme sont incapables de lui répondre. Ils laisseront simplement

entendre que le plaignant serait l'ambassadeur chef de Délégation de la Commission de l'Union européenne, Gilles Desesquelles. Yorongar leur fera ensuite connaître les grossières qu'ils ont commises sur la convocation.

Le coordonnateur exécutif du Far/PF, qui a toujours formulé des griefs contre l'ambassadeur de l'Union européenne, croit et soutient mordicus que M. Gilles Desesquelles est bel et bien derrière cette affaire. Il trouve aussi bien malin qu'on le convoque un vendredi à la fin de l'heure. S'il répondait à la convocation, il serait ainsi gardé et torturé durant tout le week-end à la Police judiciaire. Quand ses camarades, l'opinion nationale et internationale vont réagir pour demander sa libération, ce sera trop tard: ses comptes seront déjà réglés. Le scénario pourra ressembler aux enlèvements opérés dans les rangs des opposants au lendemain des événements de février 2008 et dont Yorongar Ngarléjy en est une victime. Celui-ci ne s'est pas encore rétabli des séquelles de la torture qu'il a subie.

Yor D.P.J. - P.

REPUBLIQUE DU TCHAD UNITÉ - TRAVAIL - PROGRES

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE L'IMMIGRATION

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION DE POLICE JUDICIAIRE ET INTERPOL

SOUS DIRECTION DES AFFAIRES CRIMINELLES

Brigade criminelle

CONVOCATION
Le chef de brigade criminelle

Invite Me Coordonnateur FAR/PF

Profession

Demeurant à N'Djamena

A se présenter à son Cabinet le 09 juillet 2010

A 10 heures muni de ses pièces d'identité

NB : In cas de refus, les dispositions de l'art. 115 du CS seront appliquées

Fait à N'Djamena le 09-07-2010

ACCUSE DE RECEPTION
(à faire signer par le civilement responsable)

Je soussigné.....

Reconnais avoir été invité à me présenter à la Direction de la Police Judiciaire et Interpol le.....

À..... heures

Date et signature

Fait à N'Djamena le..... 2010

Indexé, le diplomate européen ne reconnaît pas les faits à lui reprochés et informe qu'il n'a pas de rapports conflictuels avec les opposants tchadiens, encore moins avec M. Yorongar Ngarléjy. Mais en accusant Gilles Desesquelles, Yorongar Ngarléjy s'appuie sur les négociations inter-tchadiennes sous l'égide de la

communauté internationale ayant abouti à l'Accord politique du 13 août 2007. Les divergences de points de vue des parties et «le parti pris des médiateurs», selon lui, ont poussé l'opposant radical à claquer la porte. «Depuis l'Accord du 13 août, je ne suis plus en odeur de sainteté, parce que j'ai écrit au siège de l'Union européenne à Bruxelles pour demander le départ du Tchad de Gilles Desesquelles qui m'en veut à mort pour cela», explique-t-il.

Hubert Bénadji